



Principes directeurs

Conformément à sa mission et dans la mesure de ses moyens, le RCQ s'engage à :

PROMOUVOIR une culture de la formation continue auprès des conteur.euse.s, diffuseurs, chercheur.euse.s, formateur.rice.s, médiateur.rice.s et autres artisans de la discipline;

DÉTERMINER les besoins et les priorités de formation continue pour ses membres et à offrir des activités de formation qui y répondent;

CONSACRER les ressources nécessaires pour développer et mettre sur pied des activités de formation continue;

PROMOUVOIR la formation continue par les pairs du milieu dans le développement des activités;

OFFRIR la formation continue au plus bas tarif possible;

PARTAGER avec les intervenant.e.s des autres associations et regroupements régionaux et nationaux du secteur culturel l'expertise développée dans l'offre d'activités de formation continue et favoriser la synergie entre les associations du collège arts littéraires et membres du Groupe des 5 (AQAD, APASQ, SARTEC, UNEQ et RCQ), tout comme avec .

Objectifs de la formation continue

Par l'offre de formation continue, le RCQ poursuit les objectifs suivants:

FAVORISER le développement et la mise à jour des compétences liées au métier de conteur.euse – telles que définies selon 4 volets dans le [Référentiel de compétences des conteur.euse.s](#) (répertoire, expression, représentation, développement professionnel) – et, conséquemment, l'amélioration de leurs conditions de pratique;

FAVORISER la professionnalisation et le rayonnement des conteur.euse.s dans l'écosystème culturel québécois et international;

FAVORISER l'autonomie des professionnel.le.s du milieu qui sont à même d'identifier leurs besoins face aux spécificités d'une discipline en constante évolution, autant du côté de ses défis que des enjeux qui marquent son déploiement;

FAVORISER la création de réseaux, le regroupement, les initiatives des membres du RCQ et le sentiment de communauté.

Rôles et responsabilités

Le RCQ a pour rôle de suivre l'évolution des tendances du secteur, de développer et d'offrir des activités de formation en accord avec le diagnostic qu'elle fait de la situation. En plus de prendre part à toutes les tâches déjà mentionnées, le ou la responsable à la formation continue a la responsabilité de la recherche de financement, de l'élaboration de l'offre de formation continue, de la répartition du temps et des ressources, de la coordination du comité de formation.

Modalité de financement

Le RCQ étant un organisme à but non lucratif, le financement de la formation continue est assuré la plupart du temps par des partenaires qui soutiennent les activités par des subventions ou toute autre forme de contribution. Le RCQ, à ce niveau, est reconnaissant des ententes faites avec Compétence Culture et produit les rapports d'activités afin de tenir ses partenaires bien au fait

Les critères d'admissibilité des participant.e.s sont établis sur la base de la reconnaissance de leur statut professionnel, à moins que les exigences des partenaires diffèrent. Le RCQ favorise la participation et l'accessibilité des professionnel.le.s à la formation continue en offrant un contenu varié, de courte durée, en petits groupes ou en coaching individuel. Les coûts de participation aux activités de formation continue tiennent compte de la capacité de payer de la clientèle et sont établis selon les critères du RCQ et de ses partenaires.

Date d'entrée en vigueur

La présente politique de formation est en vigueur depuis 2024.